



**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE du 02-02-2023 à 20 h**

Le Conseil Municipal s'est réuni le 02 février 2023 sur convocation régulière.  
La **présidence de séance** a été confiée à Monsieur Max RASPAIL, maire.  
Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des membres :

Etaient Présents : Max RASPAIL, Frédéric ORTOLAN, Vincent FAVIER, Jérôme POITEVIN, Stephan VIRET, Jalila IKHARKHAREN, Guilhem MGHAIETH, Rémi VILLON, Clémence BROUSSE RIMBERT, Ludovic MAURIZOT

Absents excusés : Pierre NICOLAS, Jean François BOREL, Annie CACERES, Laurence ESTEVE, Bernadette NUVOLOSO

Procurations : Pierre Nicolas a donné procuration à Monsieur Raspail Max  
Annie CACERES a donné procuration à Jérôme POITEVIN

Président de séance : Max RASPAIL

Secrétaire de séance : Frédéric ORTOLAN

-----

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20H, et constate que le **quorum** est atteint.  
Frédéric ORTOLAN est désigné **secrétaire de séance**.

-----

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le maire présente la liste des **décisions directes** qu'il a prise en vertu des délégations de compétences qui lui ont été consenties par délibération du conseil municipal du 25 mai 2020.

**Décision n°2023-01 du 30-01-2023 portant sur l'exercice du droit de préemption de la Mairie :**

- Déclaration d'intention d'aliéner déposée le 27-01-2023 par Me Doremus, notaire à Mormoiron concernant la vente de la parcelle cadastrée AB 86, située impasse du Badassier à Blauvac, propriété de Mme Desdame Odette.  
La Mairie n'a pas exercé son droit de préemption.

-----

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les dossiers à débattre selon l'ordre du jour présenté sur la convocation de la séance :

- la création d'une placette avec récupération des eaux pluviales, rue du Nord et demande de subvention
- la rénovation énergétique concernant le chauffage du bâtiment de l'école
- l'admission en non-valeur de titre de recettes de l'année 2016 pour un montant de 10 €
- l'élection d'un délégué à la Mission Locale du Comtat Venaissin (annule et remplace la délibération du 15-06-2020 n°2020-15-06-11)

## **Délibération n° 1**

---

**Objet** : création d'une placette avec récupération des eaux pluviales, rue du Nord et demande de subvention

**Le Maire expose** : Par courrier du 6 décembre 2022, Monsieur et Madame Hubert Maurizot ont fait part à la Mairie que le mur longeant et soutenant leur propriété, situé rue du Nord et descendant le chemin piétonnier, s'est effondré.

L'eau a creusé d'importants sillons rendant le chemin rural impraticable.

Ces dégâts sont dus aux ruissellements des eaux de pluies dévalant les rues du village.

Monsieur et Madame Maurizot vont entreprendre la reconstruction du mur.

Afin de canaliser cette arrivée d'eau et d'éviter à nouveau des détériorations de biens privés et publics, il est nécessaire de faire de terrassement ainsi qu'un morceau du chemin rural à goudronner.

**Le Maire propose** :

- de réaliser des travaux afin de canaliser les eaux de pluies
- de se prononcer sur l'estimation du coût des travaux proposée par les entreprises consultées
- de demande l'aide financière du Conseil Départemental au titre du « Contrat Vaucluse Ambition »

**Le Conseil Municipal vote** : à l'unanimité (sinon mettre le nom et le sens du vote).

- décide de réaliser ces travaux ;
- d'autoriser M. le maire à signer toutes pièces nécessaires au projet ;
- dit que la commune doit solliciter l'aide du Conseil Départemental par la demande de subvention au titre du « Contrat Vaucluse Ambition 2023-2025 »
- accepte le tableau de financement proposé (ci-joint) par Monsieur le maire dont le montant total pour la mairie est de 13 828.62€ TTC.
- dit que les montants seront inscrits au budget de la commune.

	Montants HT	Montants TTC
Création d'une placette avec récupération des eaux pluviales	15 525.25 €	18 630.30 €
Réfection du sentier	12 131.15 €	14 557.80 €
Total	27 656.40 €	33 188.10 €
Aide du Conseil Départemental		19 359.48 €
Part de la Mairie		13 828.62 €

## **Délibération n° 2**

---

**Objet** : rénovation énergétique concernant le chauffage du bâtiment de l'école Mme Ikharkharen, 3me adjointe, sort de la salle.

**Le Maire expose** : Le chauffage du bâtiment de l'école est produit par une chaudière au fioul.

La partie « classe » est déjà équipée d'une climatisation réversible.

Le réfectoire est une salle avec de grandes baies vitrées où il y fait très chaud à partir du mois de mai.

**Le Maire propose** :

- vu l'augmentation du prix des énergies fossiles et le besoin de climatiser les pièces, il serait opportun de changer pour un système qui soit plus performant et plus économique comme des climatisations réversibles.

## Délibération n° 4

---

**Objet** : élection d'un délégué à la Mission Locale du Comtat Venaissin (annule et remplace la délibération du 15-06-2020 n°2020-15-06-11)

**Le Maire expose** que suite à la démission du bureau de la Mission Locale, il y a lieu de procéder à l'élection d'un conseiller municipal qui représentera la commune au sein de la Mission Locale du Comtat Venaissin.

Considérant que la commune est appelée à désigner un délégué titulaire, le Maire demande aux membres présents de voter.

**Se présente à l'élection** : Mr POITEVIN Jérôme

**Le Conseil Municipal vote** à bulletin secret et l'unanimité :

-Mr POITEVIN Jérôme est élu délégué titulaire.



Il est fait lecture de ce procès-verbal, est arrêté au commencement de la séance du 15 mars 2023.

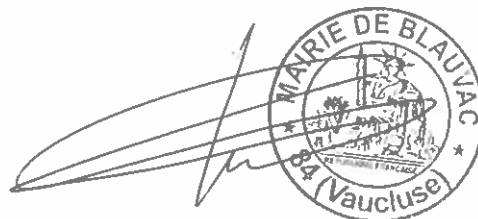
(1)Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal correspondant est soumis à l'assemblée et adopté à l'unanimité.

(1)Observations des élus : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Monsieur ou Madame  
Secrétaire de la séance

FREDERIC ORTOUAN

Max Raspail,  
Maire de Blauvac



P.V. publié sur le site internet de la Mairie (blauvac.fr) et mis à disposition du public en format papier le 20 MARS 2023 (dans la semaine qui suit le cours de la séance au cours de laquelle il a été arrêté).

(1) rayer la phrase inutile

- de demander l'aide financière du Conseil Départemental au titre du « Contrat Vaucluse Ambition », une part de l'enveloppe dédiée à la « transition écologique et énergétique »

**Le Conseil Municipal vote à l'unanimité :**

- décide de réaliser ces travaux ;
- d'autoriser M. le maire à signer toutes pièces nécessaires au projet ;
- dit que la commune doit solliciter l'aide du Conseil Départemental par la demande de subvention au titre du « Contrat Vaucluse Ambition 2023-2025 »
- accepte le tableau de financement proposé (ci-joint) par Monsieur le maire dont le montant total pour la Mairie est de 2 712 € TTC.
- dit que les montants seront inscrits au budget de la commune.

	Montants TTC
cantine	2 800 €
Logement école	6 240 €
Total	9 040 €
Aide du Conseil Départemental	6 328 €
Part de la Mairie	2 712 €

Pas de TVA car l'entreprise n'est pas assujettie.

**Délibération n° 3**

---

**Objet :** admission en non-valeur de titre de recettes de l'année 2016 pour un montant de 10 €

**Le Maire expose :** Sur proposition de M. le Comptable Public par courrier explicatif du 02-12-2022,

Monsieur le Maire expose qu'une recette de 10 € facturée par la Mairie en 2016 à un parent qui avait inscrit son enfant au Centre de Loisirs à Blauvac, n'a pas été recouverte par la famille malgré les relances de la Trésorerie.

**Le Maire propose :** que cette somme doit être annulée par un mandat à l'article 6541 en fonctionnement de dépense.

**Le Conseil Municipal vote à l'unanimité. :**

- décide de statuer sur l'admission en non-valeur du titre de recette n°159 de l'exercice 2016, (objet : centre de loisirs - montant : 10€)
- dit que le montant total de ce titre de recette s'élève à 10 euros.
- dit que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.